Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_080-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Rapporteur : Damien ABOLIVIER

DÉLIBÉRATION n°2026-080 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le seize juin, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Absents : 3 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, M. Florian HERRY, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Etaient absents :
Mme Béatrice MONCUS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Michel HOSTIOU
Mme Gwenn PÉRENNES, excusée, qui a donné pouvoir à M. Damien JÉGOU
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LE CREN

♦♦♦

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés et modifiés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les modifications du tableau des emplois sont soumises à l'avis préalable du Comité social territorial.
Le tableau des emplois recense l'ensemble des emplois permanents de la collectivité et précise notamment l'intitulé des postes, les grades minimum et maximum susceptibles d'y être associés ainsi que les quotités de temps de travail.

Le tableau des emplois applicable à compter du 1er juillet 2026 constitue la référence de gestion des emplois, des effectifs et des nominations au sein de la collectivité.

Le tableau des emplois prévoit la modification suivante :

- Rattachement des fonctions de responsable du centre technique municipal à un emploi existant de responsable de service, en l'occurrence le poste de responsable du service espaces verts et environnement.

Cette évolution constitue un ajustement d'organisation interne. Elle ne correspond pas à la création d'un emploi supplémentaire et n'implique pas de recrutement externe.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_080-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du 24 juin 2024 ;
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 4 juin 2026 ;
Vu le tableau des emplois et l'organigramme de la collectivité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois tel qu'annexé à la présente délibération, lequel constitue le document de référence applicable à la commune à compter du 1er juillet 2026, en substitution de toute version antérieure, et s'applique à l'ensemble des services dans les conditions et précisions qui y sont fixées.

P.J. : Tableau des emplois au 1er juillet 2026

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

